REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir

Déclaration de fonction dirigeante élevée

1. **Employé déclarant**

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

N° AVS : .....

2. **Entreprise et point de vente**

Raison sociale : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Enseigne du point de vente : .....

Adresse du point de vente : .....

Nbre d'employés au point de vente :.....
(**y compris** le présent demandeur)

Nbre de cadres à fonction dirigeante élevée : .....
(**sans** le présent demandeur)

Cocher ce qui convient

Je suis au bénéfice d'un contrat de travail avec l'entreprise :

☐ Ci-dessus, informations au point n° 2.

☐ Si autre, ci-dessous au point n°3.

3. **Je suis :**
- ☐ propriétaire
- ☐ associé
- ☐ directeur
- ☐ gérant
- ☐ autre (à préciser) : ……

Je suis franchisé : ☐ non ☐ oui (veuillez joindre votre contrat de franchise)

Montant du salaire mensuel (brut): ……CHF / Taux d'activité: ……%

☐ x 12 mois ☐ x 13 mois

Veuillez cocher les conditions posées ci-dessous : *(choix multiples possibles)*

- ☐ J'ai un pouvoir de décision important ou suis en mesure d'influencer fortement les décisions de portée majeure (concernant notamment la structure, la marche des affaires et le développement d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise).
- ☐ J'ai le pouvoir d'engager et de licencier du personnel, de définir le montant du salaire des employés et de gérer le personnel et d'attribuer des tâches aux employés.
- ☐ J'assure un risque économique en cas de déficit d'exploitation.
- ☐ Je choisis librement les marchandises et les fournisseurs.
- ☐ J'ai libre accès aux comptes de l'entreprise.
- ☐ Je choisis librement mes horaires et peux quitter en tout temps le lieu de travail.
- ☐ Je choisis librement la durée et la période de mes vacances.

En outre, veuillez joindre **obligatoirement** :

- le **contrat de travail** de la personne visée par la demande.
- le **cahier des charges** ainsi que tout document attestant des pouvoirs et responsabilités attribués

Par ma signature, j'atteste que TOUS les éléments que j'ai cochés dans ce formulaire reflètent ma situation hiérarchique et économique réelles.

J'invite, en conséquence, l'autorité à constater que j'exerce une fonction dirigeante élevée.

Date ..... Signature du déclarant : ……..

Nom et prénom(s) d'une autre personne engageant valablement l'entreprise (sauf si le déclarant est titulaire d'un droit de signature individuelle selon le RC) :

Madame/Monsieur ……..

Date ..... Signature : ……..

Par leur signature, les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.

Toute information indiquée de manière volontairement erronée au service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) pourra remettre en cause la validité de votre déclaration et entraîner un rejet de celle-ci.

Le déclarant et l'entreprise sont solidairement tenus d'annoncer immédiatement, au service de police de commerce et de lutte contre le travail au noir, les changements des faits annoncés dans ce document.

La PCTN peut être amenée à demander un préavis au service de l'inspection du travail (OCIRT).

Informations importantes

<u>Concernant le présent formulaire de demande</u> :

Le présent document est <u>un titre</u> au sens de *l'art. 110 chiffre 4 du Code pénal suisse (CPS).*

Un faux dans les titres constitue une infraction pénale passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 251 CPS).

Extrait du Code pénal suisse :

Titre 11 Faux dans les titres

Art. 251

1. *Celui qui, dans le dessein de porter atteinte aux intérêts pécuniaires ou aux droits d'autrui, ou de se procurer ou de procurer à un tiers un avantage illicite, aura créé un titre faux, falsifié un titre, abusé de la signature ou de la marque à la main réelles d'autrui pour fabriquer un titre supposé, ou constaté ou fait constater faussement dans un titre, un fait ayant une portée juridique, ou aura, pour tromper autrui, fait usage d'un tel titre, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.*

2. *Dans les cas de très peu de gravité, le juge pourra prononcer une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire.*

<u>Concernant la fonction dirigeante élevée</u> :

Selon l'art. 9 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail du 10 mai 2000 (OLT 1), *exerce une fonction dirigeante élevée quiconque dispose, de par sa position et sa responsabilité et eu égard à la taille de l'entreprise, d'un pouvoir de décision important, ou est en mesure d'influencer fortement des décisions de portée majeure concernant notamment la structure, la marche des affaires et le développement d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.*

Selon la jurisprudence, le fait que la loi ne parle pas simplement de fonction dirigeante mais de fonction dirigeante "élevée" conduit à une interprétation plutôt restrictive de l'art. 3 let. d LTr[1] (Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, (LTr))

Relativement au pouvoir de décision de l'intéressé, la jurisprudence a indiqué que celui-ci devait être de nature à influencer de façon durable la marche et la structure de l'entreprise dans son ensemble, ou du moins dans l'une de ses parties importantes. Savoir si une personne exerce une fonction dirigeante élevée est une question qui doit être tranchée non seulement à la lumière du contrat de travail, mais également sur la base des circonstances concrètes et de la nature réelle du travail exercé[2]

[1] ATF 126 III 337; 98 Ib 347; ATA J. et N. S.A. du 15 janvier 1997.
[2] ATF 126 III 337; 98 Ib 347; Arrêts du TF 4C.157/2005 et 4C.310/2002; ATA J. et N. S.A. du 15 janvier 1997; ATA G.S.A du 5 février 1992; ATA H.O.L. S.A. du 24 juin 1987.